



**DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
CENTRE DE LULLIER**

**REGLEMENT D'ÉTUDES : ÉCOLE D'INGÉNIEURS HES**

Le DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

vu la loi fédérale sur les Hautes Écoles Spécialisées, du 6 octobre 1995 ;  
vu le concordat intercantonal créant une Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), du 9 janvier 1997;  
vu la loi sur l'enseignement professionnel supérieur, du 19 mars 1998 et son règlement d'application du 8 septembre 1999;

arrête :

**Chapitre I Conditions d'admission et d'enseignement**

**Art. 1 Admission**

Les conditions d'admission sont celles de la HES-SO. Les cas particuliers sont traités par la direction de l'école

**Art. 2 Accès aux études**

1 Tous les candidats remplissant les conditions fixées par l'article 2 du règlement d'admission de la HES-SO sont admis.

2 S'applique également l'article 3 du même règlement fixant les conditions particulières d'admission.

**Art. 3 Durée des études**

1 L'enseignement dure 7 semestres. Les études sont théoriques et comprennent un travail personnel de diplôme.

2 Pendant l'année académique, les cours peuvent être donnés ex cathedra ou sous forme de séminaires, de travaux dirigés et de travaux pratiques.

**Art. 4 Plan d'études des différentes filières**

1 Pour la filière "Architecture du paysage", le nombre hebdomadaire de leçons théoriques est le suivant :

Disciplines	1	2	3	4	5	6	7
Techniques d'expression et de communication	6	6	-	-	-	-	-
Techniques juridiques	2	2	-	-	-	-	-
Sciences mathématiques	8	2	2	4	-	-	-
Techniques économiques	2	2	-	-	-	-	-
Sciences du sol	3	3	2	-	-	-	-
Sciences biologiques	6	-	-	-	4	4	-
Sciences chimiques et physiques	7	-	-	-	-	-	-
Sciences phytotechniques	-	4	8	10	6	6	-
Techniques paysagères	-	6	6	6	8	6	-
Constructions paysagères	-	-	4	4	6	6	-
Techniques graphiques	-	4	4	4	2	2	-
Professions apparentées	-	-	-	2	2	4	-
Architecture paysagère	-	2	6	6	8	8	-
Séminaires (semaines)	-	4	-	6	-	7	-
Travail de diplôme (semaines)	-	-	-	-	-	-	17

2 Pour la filière "Agronomie", le nombre hebdomadaire de leçons théoriques est le suivant :

Disciplines	1	2	3	4	5	6	7
Techniques d'expression et de communication	6	6	-	-	-	-	-
Techniques juridiques	2	2	2	2	-	-	-
Sciences mathématiques	8	8	2	4	-	-	-
Techniques économiques	2	2	5	5	-	-	-
Sciences et techniques du sol	3	3	4	6	-	-	-
Sciences biologiques	6	5	9	4	-	-	-
Sciences chimiques et physiques	7	8	8	6	-	-	-
Techniques agronomiques	-	-	4	7	4	4	-
Arboriculture fruitière	-	-	-	-	6	6	-
Arboriculture ornementale	-	-	-	-	6	6	-
Production florale	-	-	-	6	6	-	-
Culture maraîchère	-	-	-	-	6	6	-
Viticulture	-	-	-	-	6	6	-
Séminaires (semaines)	-	4	-	6	-	2	-
Travail de diplôme (semaines)	-	-	-	-	-	-	17

3 Pour la filière "Gestion de la nature", le nombre hebdomadaire de leçons théoriques est le suivant :

Disciplines	1	2	3	4	5	6	7
Techniques d'expression et de communication	6	6	1	1	-	-	-
Techniques juridiques	2	2	2	2	-	-	-
Sciences mathématiques	8	8	4	-	-	-	-
Techniques économiques	2	2	4	4	2	2	-
Sciences et techniques du sol	3	3	2	2	-	-	-
Sciences biologiques	6	5	6	6	2	2	-
Sciences chimiques et physiques	7	8	2	2	3	3	-
Sciences humaines	-	-	2	-	-	-	-
Techniques cartographiques	-	-	2	2	-	-	-
Aménagement du territoire	-	-	2	2	3½	3½	-
Sciences et techniques de l'eau	-	-	2	4	-	-	-
Techniques environnementales	-	-	2½	6½	6½	6½	-
Techniques de chantier	-	-	2½	2½	3	3	-
Biotechnologie environnementale	-	-	-	-	3	3	-
Techniques de gestion des déchets	-	-	-	-	3	3	-
Études d'impact sur l'environnement	-	-	-	-	4	4	-
Études de cas	-	-	-	-	4	4	-
Séminaires (semaines)	-	4	-	6	-	6	-
Travail de diplôme (semaines)	-	-	-	-	-	-	17

**Art. 5 Année académique**

En règle générale, l'année académique débute à la semaine 43 et comporte 39 semaines d'études.

**Art. 6 Vacances**

Les périodes de vacances et de congés sont les mêmes que celles de la HES SO.

**Art. 7 Présence**

1 La fréquentation assidue des cours est fortement conseillée.

2 dans chaque matière, la présence aux travaux pratiques et activités dirigées est obligatoire. Un taux d'absence, non justifiée dépassant le 10% de chaque activité peut entraîner la note 1.